



Avis public Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 7 février 2023 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- La construction d'une résidence pour personne âgée ayant une implantation dérogatoire.

Cette demande vise le **9, rue Moreau.**

Ces demandes auront pour effet d'autoriser:

- Une implantation d'un agrandissement de la résidence présentant une marge avant de 5.03 mètres.

Le règlement de zonage 699-11, annexe B, à la grille de la zone PB-8, exige une marge avant minimale de 15 mètres.

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de cette demande de dérogation mineure pourront le faire lors de la tenue de cette assemblée.

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, J0J 1A0.

Donné à Bedford, ce 17 janvier 2023.



Richard Joyal
Directeur général